

# Lutte contre la pénurie des médecins de premier recours

## Le Canton de Neuchâtel met en place un cursus de médecine générale

La perspective d'une pénurie de médecins de premier recours ainsi que d'une inégalité de l'offre des soins médicaux sont des menaces réelles pour la Suisse. Dans le canton de Neuchâtel, l'Association neuchâteloise des médecins omnipraticiens (ANMO) et Hôpital neuchâtelois (HNE), en étroite collaboration avec le Département de la santé et des affaires sociales (DSAS), ont élaboré un projet de formation intégrée en médecine générale sur le modèle romand. L'objectif est d'inciter de jeunes médecins qui se destinent à la médecine de premier recours à venir se former dans le canton de Neuchâtel en cabinet et dans le cadre d'un cursus de formation à l'HNE, à s'installer dans le canton au terme de leur formation et à favoriser les bonnes relations avec HNE. La première étape de ce projet financé par le Canton de Neuchâtel consiste en l'engagement d'un médecin coordinateur.

Pour lutter contre la pénurie de médecins de premier recours, les cantons romands ont mis sur pied et financent depuis 2007 un projet de formation postgraduée des médecins-assistants généralistes au cabinet du praticien en Suisse romande appelée Cursus romand de médecine générale (CRMG). Les objectifs de ce projet sont d'augmenter le nombre de médecins-assistants suivant une formation en médecine générale/médecine interne générale (médecine de premier recours) dans toute la Suisse romande, de favoriser la décentralisation de cette formation sur ce territoire, de susciter une meilleure répartition des médecins généralistes/internistes sur le territoire et d'augmenter la qualité pédagogique et l'attrait de la formation en médecine générale/médecine interne générale.

### **Inciter les jeunes médecins de premiers recours à s'installer dans le canton**

Dans le canton de Neuchâtel, l'ANMO et HNE, en étroite collaboration avec le DSAS, ont élaboré un projet de formation complète de médecine générale sur le modèle du CRMG, baptisé cursus neuchâtelois de médecine générale (CNMG). Une convention de collaboration entre les trois partenaires réglant les modalités de la mise en œuvre de ce projet a été signée dans ce sens fin 2011.

Concrètement, il s'agit de favoriser la formation de médecins-assistants en médecine générale afin qu'ils puissent acquérir durant leur cursus au sein de l'HNE et dans une moindre mesure du CNP, l'expérience spécifique nécessaire à leur futur métier de médecin en cabinet grâce à des stages dans les cabinets de médecins praticiens installés dans le canton. Il s'agit aussi d'inciter ces jeunes médecins-assistants en formation à

s'installer à terme comme médecins de premiers recours dans le canton et de favoriser les bonnes relations entre ceux-ci et l'HNE, dans un souci de bonnes collaborations futures et d'optimisation du système de santé neuchâtelois. L'objectif général est d'assurer pour le futur à l'ensemble de la population neuchâteloise et sur l'ensemble du territoire une offre coordonnée de prestations de médecine de premier recours de qualité.

### **Projet entièrement financé par le Canton de Neuchâtel**

La mise en place du CNMG est financée par le Canton de Neuchâtel. Dans son budget 2012 accepté en décembre 2011 par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat a ainsi inscrit un montant de 300.000 francs pour permettre le lancement du projet dans un canton qui souffre déjà pour certaines de ces régions des premiers effets d'une pénurie de médecins de premier recours. Cette somme doit notamment servir à financer un poste de médecin coordinateur du CNMG ainsi que l'essentiel du salaire de quatre à cinq médecins-assistants en médecine générale effectuant leur cursus à HNE durant leur période d'assistantat dans le cabinet d'un médecin installé du canton.

La première étape de ce projet consiste en l'engagement d'un médecin coordinateur du CNMG, dont la mission sera d'assurer la liaison entre les différents partenaires (médecins chefs des départements et services hospitaliers, praticiens formateurs, médecins-assistants). Ce médecin coordinateur, dont la procédure d'engagement est en cours, sera rattaché administrativement à HNE avec le statut de médecin adjoint, mais il sera indépendant par rapport à cet établissement.

#### **Pour de plus amples informations:**

**Gisèle Ory, conseillère d'Etat, cheffe du DSAS, tél. 032 889 61 00.**

**Christophe Guye, chef du Service cantonal de la santé publique, tél. 032 889 62 00.**

**Zita Grenak Degoumois, médecin généraliste responsable du CNMG à l'ANMO, tél. 032 835 11 44.**

Neuchâtel, le 27 avril 2012